bourſement des capitaux deſdites Reconnaiſſances : oui le rapport du ſieur Del'Averdy, Conſeiller ordinaire, & au Conſeil royal, Contrôleur général des finances ; LE ROI ÉTANT EN SON CONSEIL, a ordonné & ordonne ce qui ſuit.

ARTICLE PREMIER.

Toutes les Reconnaiſſances données par le S^r. Nouette, en exécution de l'Arrêt dudit jour 5 Janvier dernier, ſeront rapportées au ſieur Blondel de Gagny, Tréſorier général de la Caiſſe des arrérages, lequel délivrera en échange, a ceux qui en ſeront porteurs, de nouvelles Reconnaiſſances du montant des capitaux contenus en celles qui lui ſeront remiſes ; & ſeront leſdites nouvelles Reconnaiſſances garnies de Coupons, produiſant intérêt à cinq pour cent.

II. L'échange ci-deſſus ordonné, ſe fera dans le cours du mois qui ſuivra le quartier dans lequel le ſieur Nouette aura délivré ſes Reconnaiſſances ; à l'effet de quoi il ſera imprimé dans la forme du modele joint au préſent Arrêt, le nombre de regiſtres ou talons néceſſaires : chacune de ces nouvelles Reconnaiſſances ſera numérotée à commencer par le N°. 21733, faiſant la ſuite de ſemblables Reconnaiſſances, délivrées par ledit ſieur de Gagny, en exécution de l'Arrêt du 30 Novembre 1765 ; leſdites Reconnaiſſance ſeront garnies de 9 Coupons d'intérêts, payables d'année en année au 1^er. Janvier, à commencer en 1767, & leſdits intérêts ne courront que du même jour qui ſera indiqué pour les Reconnaiſſances dudit ſieur Nouette.

III. Les Reconnaiſſances & les Coupons ſeront ſignés, ſavoir, les Reconnaiſſances par le ſieur Claude Girard ; & les Coupons par les ſieurs Jean-Brice Barbé, Alexis-Ferréot Perrin, Guillaume-Gabriel Lépine, Jean-Pierre d'Artois, François Bonneau, Antoine-Jacques Salvan, Touſſaint Bizard, Michel Lambert, & Pierre-François-Edme Chambellant, que Sa Majeſté a commis & commet à cet effet, ſans que pour raiſon de la ſignature deſdites Reconnaiſſances & Coupons, ils puiſſent être tenus d'aucun compte envers Sa Majeſté.

IV. Les capitaux des nouvelles Reconnaiſſances ſeront rembourſés par la voie du ſort en forme de loterie, conformément à ce qui eſt preſcrit pour les différentes dettes de l'État, par l'Édit du mois de Décembre 1764, & les intérêts ſeront aſſujetis à la retenue du Dixiéme ordonné par ledit Édit. FAIT au Conſeil d'État du Roi, Sa Majeſté y étant, tenu à Verſailles le 24 Février 1766. *Signé* LE DUC DE CHOISEUL.

Paiemens des rentes ſur l'Hôtel de Ville.

PAYEURS. MM.	Parties.	Lettres.	Prochain paiement d'Avril.
Maupaſſant,	4^e.	J.	18
Fauveau,	7^e.	J.	18
Amyot,	23^e.	J.	19
Penchein,	25^e.	L.	19
Baroy,	27^e.	F.	18
Sauvage,	31^e.	M.	17
De Lauge,	48^e.	J.	17
Patu,	56^e.	M.	18
Cadeau,	57^e.	J.	18

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS

Avril. 1766.	*Jeudi* 10.	*Vendredi* 11.	Samedi 12.
Ac. des Indes. .	1315	1320	1320. 15.
Emp. de la Com.	405	405	. . . .
Prom. à 5 p $\frac{0}{0}$. .	. . . . .	18 $\frac{1}{2}$ 5^m. . .	. . . .
Prom. à 4 p $\frac{0}{0}$. .	37 $\frac{1}{2}$	37 $\frac{1}{2}$	37 $\frac{1}{2}$ . . .
Ac. des Fermes.	977 $\frac{1}{2}$ . . .	. . . . .	. . . .
L. de la 3^e. L.	23 $\frac{1}{2}$	24	23 $\frac{1}{2}$ . . .
	28 $\frac{1}{2}$	. . . . .	. . . .
Amortiſſement.	. . . . .	. . . . .	. . . .
2 ſ. p. l. du Dix.	. . . . .	10 $\frac{1}{2}$	10 $\frac{1}{2}$ . . .
Annuités. . .	423	426	425. 25.
Coup. d'an. .	82	82	82. 81 $\frac{1}{2}$
Emp. de 50 mil.	20 $\frac{1}{2}$ 5^m. 21 .	21	20 $\frac{1}{2}$ 21
Emp. de 30 mil.	. . . . .	. . . . .	. . . .
Col. 1759. . .	. . . . .	. . . . .	. . . .
Canada. . .	33 $\frac{1}{2}$ 1^m . .	33 $\frac{1}{2}$	33 $\frac{1}{2}$ 34
Epoques. . .	20 $\frac{1}{2}$ 10^e. 26 .	20 $\frac{1}{2}$ 10^e. 26 .	20 $\frac{1}{2}$ 20.
Réc. Nouette. .	26. 3^m. 26 $\frac{1}{2}$.	26. 27. 2^m. 27 $\frac{1}{2}$ 4^m	. . . .
CONTRATS.			
Sur la Ville. .	. . . . .	49 $\frac{1}{2}$	. . . .
Bretagne. . .	. . . . .	. . . . .	. . . .
3 p $\frac{0}{0}$ ſur les Cui.	. . . . .	49 $\frac{1}{2}$	. . . .

A Paris, du Bureau de la Gazette du Commerce, rue Traverſiere.

A Paris, de l'Imprimerie de KNAPEN, au bas du Pont S^t. Michel.

GAZETTE *DU COMMERCE,*
DE L'AGRICULTURE
ET DES FINANCES.
ANNÉE 1766. Du Mardi 1er Avril.

AGRICULTURE.

§. I.

OBSERVATIONS

De M... de la Société royale d'Agriculture au Bureau du Mans.

SUR *les réflexions de M. de Maſſac, à qui la contradiction des deux Auteurs qu'il cite, n'a pas échapé.* (a) Gazette N°. 10, page 74.

SAns entreprendre de répondre ſur le choix des deux opinions, je dirai que, quoique très-contraſtées, elles peuvent etre fondées avec quelque modification; car il eſt conſtant que toutes feuilles de mûriers ſauvageons ne ſont pas bonnes en général, puiſqu'il y en a qui méritent d'être retranchées aux vers, ou d'être greffées; qu'il y a même des arbres greffés de certaines eſpèces de feuilles dont il ne faut uſer qu'avec modération, ſelon les circonſtances, mais on conviendra auſſi que la majeure partie des ſauvageons équivalent en qualité aux arbres greffés; qu'ils produiſent plus de feuilles en nombre, quoique quelquefois plus petites, qu'ils ſont de plus longue durée, &c.

Je vais donc me borner au conſeil que demande M. de Maſſac ſur la pepiniere qu'il projette de faire, parce que de-là dépend beaucoup la qualité de la bonne & de la mauvaiſe eſpèce de ſauvageons.

1°. Il faut commencer par ſe procurer de la meilleure eſpèce de graine qui provient toujours des vieux arbres qui produiſent le plus gros fruit blanc, entés à groſſes feuilles, dites d'Eſpagne; & quoique le mûrier qui fourniſſe le fruit blanc piqueté d'incarnat, produit la plus belle & meilleure feuille, on croit devoir conſeiller de prendre de l'autre graine par préférence, & au contraire de préférer les greffes du dernier lorſqu'on voudra enter. Malgré ce choix on ne doit pas s'attendre que toute cette graine produiſe généralement des arbres de la meilleure eſpèce, mais communément elle en produira plus abondamment de la bonne, que ſi on ſemait indifféremment toutes ſortes de graines.

2°. Le choix du terrein qu'on deſtine au ſemis y contribuera beaucoup, il ne peut être trop bon de fonds, frais ſans être humide, en bel air, éloigné des arbres à hautes tiges dont l'ombre & l'égout ſeraient contraires; la terre doit avoir été au moins un an en repos, bien remuée & effondrée pendant ce temps, engraiſſée avec du terreau conſommé, enfin améliorée; les rayons qui recevront la graine doivent être à 15 pouces de diſtance les uns des autres, dirigés du Sud au Nord s'il ſe peut.

(a) *M. Conſtans Caſtelet, Auteur d'un traité ſur les mûriers, nous a envoyé une lettre où il juſtifie ſon opinion. Nous la publierons après cette piéce-ci, avec d'autres obſervations ſur la même matiere. Nous penſons qu'on ne ſçaurait trop l'examiner, puiſqu'elle tient à un commerce ſi conſidérable.*

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

Cette distance est utile pour sarcler fréquemment & plus facilement ces jeunes plants, & en retrancher toutes herbes sauvages, pour mieux les biner légérement & souvent, & afin que la terre soit toujours ouverte aux impressions de l'air, des rosées, des pluies, &c. les arroser au besoin dans les temps de sécheresse avec les précautions convenables, &c.

Les mois de Mars, Avril, Mai, selon les climats & l'état des saisons, sont plus propres à jetter les semences en terre; le plutôt est le mieux, mais toujours par un temps serain, sans vents ni orages, & lorsque la terre est saine & bien disposée.

La suite à l'ordinaire prochain.

De Nantes, *le* 21 *Mars* 1766.

On s'est apperçu depuis quelque temps que le froid excessif de l'hyver a fait beaucoup de tort aux vignes du Comté Nantois. Un grand nombre de ceps a été gelé surtout parmi le jeune plant, & il y a des cantons plus ou moins maltraités, suivant leur exposition aux vents d'Est.

De Dax, *le* 18 *Mars* 1766.

Prix de quelques denrées aux marchés du 1^er^. *du* 8 *& du* 15 *Mars* 1766.

Le froment a valu 3 ℔ 12 ß 5 ₰ la *mesure*, ou 25 ℔ 11 ß le *septier* de Paris; — le seigle, 2 ℔ 6 ß 2 ₰; — le millet, 1 ℔ 14 ß 10 ₰; — le panis, 1 ℔ 8 ß; — l'avoine, 2 ℔; — les vins vieux rouge & blanc, 40 ℔ la *barique*; — d°. de 1765, 35 ℔.

Matieres resineuses.

La resine, 3 ℔ 16 ß 6 ₰ le *cent*; — le bray, même prix; — la poix pege, 4 ℔ 6 ß 8 ₰; — le goudron, 31 ℔ la *barique*, 10 ℔ 6 ß 8 ₰ le gros baril, & 5 ℔ 1 ß 8 ₰ le petit baril.

Suite *des observations de M. du Carne de Blangi, à Hirson en Thierarche, sur la maladie singuliere de ses Abeilles, dont il a été parlé dans les Gazettes précédentes.*

Ceci, Messieurs, je n'en doute point, vous paraîtra bien de la besogne, ainsi qu'à ceux qui s'occupent des abeilles; mais je crois ces trois choses possibles; & j'ai lieu de penser que si je ne touche pas au but, j'irai bien près. Trois ou quatre années d'expériences ajoutées à trois ou quatre autres que j'ai déjà employées, seront, je le crois, du moins tout ce qu'il me faudra pour cela.

Que le nombre de mes abeilles morte ne vous paraisse pas une preuve du contraire de ce que j'avance; j'avais prévu leur mort, ou au moins je m'en doutais, & je crois sçavoir le reméde. Mais l'expérience fera tout.

Vous sentez, Messieurs, que tout ceci vise sur-tout à réveiller l'attention des amateurs des abeilles, & à perfectionner cette branche de commerce.

Il faut que la cire soit bien rare dans le Royaume, puisqu'en conséquence de ce qu'un particulier a vu dans la Gazette, il m'écrivit pour lui envoyer de la cire jaune ou blanche, & cela de quarante lieues d'ici. Mais par le plus grand malheur du monde, je n'en fais point faire, les Ciriers de nos cantons venant prendre les couteaux tels qu'ils sortent des ruches, pour les réduire ensuite en cire jaune & blanche.

Au premier jour je me propose, Messieurs, de vous envoyer l'éclaircissement d'une difficulté qui a embarrassé M. de Reaumur. C'est une affaire de fait, & toujours concernant nos abeilles.

J'ai aussi à vous envoyer une méthode excellente en usage dans tous ces Pays-ci depuis un temps immémorial pour recueillir les grains & les mettre à l'abri des pluies lors de la récolte. Cette méthode est parfaite, & je ne sçais pourquoi elle n'est pas en usage par-tout. J'en ai parlé à plusieurs Laboureurs de la Picardie qui m'ont dit qu'ils s'en serviraient surement, & m'ont remercié beaucoup de la leur avoir donnée.

J'ai l'honneur d'être, Messieurs, &c.

Destruction *de Loups dans le pays de Verdun.*

Les ravages affreux que font les loups depuis quelque temps, & la consternation qu'ils jettent dans les esprits, nous obligent de faire part au public des louables efforts que font quelques personnes pour les détruire: nous allons rapporter ce qui s'est passé à ce sujet du côté de Verdun, persuadés que M. de Moncel dont nous allons parler, ne sera bientôt plus le seul qui se livrera

à l'éxercice d'une chaſſe auſſi utile à l'humanité. On eſt convaincu que ſi chaque Seigueur faiſait de fréquentes chaſſes aux loups ſur ſes terres, on viendrait à bout de détruire au moins en grande partie des animaux ſi dangereux.

M. de Moncel ayant eu avis qu'un loup d'eſpèce étrangere avait fait des ravages affreux à Verdun le 15 Novembre, & qu'une troupe de ces bêtes féroces venait de paraître entre cette Ville & Clermont, ſe mit dès le lendemain à leur pourſuite; la troupe fut enveloppée & reçut 13 coups de fuſils dont la plupart porterent; M. de M. tua celui qui ſe préſenta le premier & qui était de la race étrangere, deux autres périrent encore & pluſieurs furent bleſſés, mais les chiens quoique pleins d'ardeur contre les loups de Pays, n'oſerent pouſſer ceux-là plus de 50 pas.

Informé le 19 qu'une autre troupe de 30 de ces anim. voraces avait été vue dans la forêt voiſine, il prit un petit nombre de traqueurs, mais dociles & au fait de la beſogne, pour ſoutenir ſes chiens qui donnerent ſur la troupe remiſe dès la premiere enceinte; elle fut deviſée & entourrée ſucceſſivement dans 5 autres, au point d'eſſuyer 30 coups de fuſils. 4 loups furent tués & un grand nombre bleſſés.

Ils étaient de l'eſpèce ordinaire & par conſéquent moins dangereux. M. de M. qui avait encore tué un de ces 4 animaux, retourna dans les bois de S. A. S. Monſeigneur le Prince de Condé, près de Verdun, où ſe retiraient les loups étrangers.

Ces bêtes redoutables ſe laiſſerent encore ſurprendre, & les chiens n'en furent plus effrayés. Il s'en préſenta un d'une conformation affreuſe; M. de M. l'abattit de tres-loin & voulut l'achever à coups de coutelas. L'animal féroce percé de part en part, eut aſſez de force pour ſe jetter ſur le fer, & y laiſſer des marques multipliées de ſa fureur. Pluſieurs autres furent tués & bleſſés dans cette chaſſe.

M. de M. fit enſuite diſpoſer des appas ſelon la premiere méthode qu'on a publiée par ordre du Miniſtere, & il en réſulta la mort de 3 autres de ces animaux nuiſibles.

Le 4 Décembre M. de M. ſe porta vers les bois de Beauchamp, il eut encore le bonheur d'envelopper & de faire pouſſer en avant par ſes chiens les loups qui y avaient été vus. On tira 11 coups de fuſils, & M. de M. en renverſa un qui tomba à 150 pas; 2 autres furent bleſſés à mort & ſuivis aſſez loin au ſang, mais la nuit empêcha de les retrouver.

Enfin, le 6 on vint lui dire qu'une nouvelle bande avait attaqué des Laboureurs avec leurs beſtiaux dans le bois de S. A. S. & qu'un enfant même avait été bleſſé. Le lendemain il ſe mit à leur pourſuite, mais une pluie horrible qui ſurvint, obligea les Chaſſeurs de ſe ſéparer; 9 des plus ardens voulurent lâcher les chiens dans l'endroit où ils ſoupçonnaient que les loups s'étaient retirés. On en trouva en effet, mais un ſeul fut tué. Il était preſque ſemblable à celui dont M. Antoine a délivré la France.

Le temps ne permettant pas de tenir la forêt, M. de M. fit diſpoſer la foſſe indiquée dans le mémoire imprimé par ordre du Gouvernement; on multiplia les appas qui concourent à la rendre efficace; & la nuit du 10 au 11, 4 loups y furent pris tous à la fois.

Dans ce nombre il y avait deux louves qui, au lieu d'être timides comme les autres quand elles ſont priſes, montrerent une férocité ſans exemple. Elles tentaient à ſe déchirer l'une l'autre, & quand les femmes ſe montraient ſur le haut de la foſſe, elles s'élançaient alors, & déſeſpérées de ne pouvoir aſſouvir leur rage, elles aboyaient comme des chiens, mais d'une maniere horrible & analogue à leur fureur.

M. de M. ayant appris que M. le Marquis de Vaubecourt, Maréchal de Camp, employé dans le Verdunois, & très-attentif au bien de cette Province, s'occupait ſérieuſement des moyens de la purger de ces animaux nuiſibles qui y jettaient la terreur, lui a envoyé tout vifs ces 4 loups, afin de les faire combattre contre les chiens deſtinés à leur donner la chaſſe.

Le 14 il fut obligé d'interrompre des chaſſes auſſi utiles & d'aller du côté de Metz pour des affaires perſonnelles. Dès le jour de ſon arrivée il tua encore un loup. Le lendemain il profita de la neige & envoya 4 de ſes plus habiles chaſſeurs avec ſes chiens pour détourner ces bêtes féroces dans les bois du côté de Verdun, mais les loups effrayés par des chaſſes auſſi vives, abandonnerent le Pays.

M. de M. ayant appris le 3 Janvier qu'une autre troupe de loups avait parue vers Monfaucon, ſe mit le 4 à leur pourſuite avec ſes chiens. Les loups furent encore enveloppés & eſſuyerent pluſieurs coups de fuſils. M. de M. abattit de très-loin une louve étrangere preſque blanche avec 12 ou 15 raies en long ſur les deux flancs & les oreilles, marquées de taches blanches. Les plus vieux Chaſſeurs du Pays qui étaient venus examiner cette bête conformée comme les loups ordinaire, à l'excep. du poil, déclarerent qu'ils n'en avaient jamais vu de ſemblables, & on penſe que cette race vient des contrées ſeptentrionales.

Ces animaux pouſſés ſi vivement furent longtemps ſans reparaître. Le 17 de Janvier on en apperçut une troupe de 6 du côté de Monfaucon. M. de M. la joignit le même jour, & elle eſſuya 14 coups de fuſils, & 5 furent bleſſés à mort. Dans le nombre on vit avec étonnement un loup exactement noir. La nuit ſurvint & on remit la recherche au lendemain. On trouva encore 4 loups, & un Payſan apporta la peau d'un de ces animaux qui était très-grand & noir comme les renards de Moſcovie.

Le peu de loups qui reſtaient étant effrayés, courraient toujours & ne ſe laiſſaient plus joindre. On n'en put tuer qu'un, & on ſuſpendit les chaſſes pour placer dans le bois des appas empoiſonnés qui furent dévorés les premiers jours. Un ſeul loup reſta dans les environs. M. de M. le fit amorcer à la foſſe avec un canard vif, & il fut pris le ſecond jour qui était le 3 Février.

Sa férocité était ſans exemple; il mordait les inſtrumens ferrés qu'on lui préſentait. Enfin enlevé au travers du corps avec une corde garnie d'un canon de fuſil, & ſuſpendu au milieu de la foſſe, il eut la force de s'élancer aſſez haut pour couper la corde, & arracha enſuite les pierres du

bas du mur. Sa fureur jointe à ſon extrême maigreur, le faiſant ſoupçonner de rage, on le tua dans la foſſe ſans le livrer aux chiens.

C'eſt ainſi que M. de Moncel a fait périr en 2 mois & demi 35 à 36 loups, la plupart de race étrangere, qui avaient jettés la conſternation dans ſon Pays.

COMMERCE.

§. I.

Extrait des Papiers Anglais.

Détail des différentes branches du commerce illicite de l'Amérique Anglaiſe.

JE crois qu'il n'y a pas dix Colons Angiais, depuis la Georgie juſqu'à la Baye de Cafer, ce qui forme une étendue de cotes de près de cent vingt-cinq milles, & je n'en excepte pas les gens du plus haut rang, qui ne ſoient intéreſſés dans le commerce : j'oſe même ajouter, ſans craindre d'offenſer l'Angleterre ma patrie, qu'elle n'a pas des Marchands plus entendus ni plus ardens que les Américains. Les remiſes qu'ils font à la Métropole ne ſont point à mépriſer. On trouvera dans les regiſtres de la Douane quelle quantité conſidérable de nos manufactures nous exportions annuellement chez eux, & conſéquemment quels grands avantages nous en retirions. Il n'eſt certainem[t]. pas de notre intérêt de les pouſſer à bout : les meſures violentes ne peuvent être que dangereuſes. Je ne me diſſimule point qu'ils font un très-grand commerce illicite qu'on pourrait arreter avec juſtice, parce que je ſçais très-bien auſſi qu'il cauſe un grand préjudice à la Métropole. Ils envoient en Hollande du ſucre, *&c.* & de l'argent, & ils en reçoivent en retour de l'eau-de-vie, du thé, de la porcelaine, de la ſoie, du velours, des laines filées, des toiles à voile & beaucoup d'autres marchandiſes au grand préjudice de l'Angleterre. Ils *font paſſer* en Eſpagne & en Portugal du poiſſon, du grain, des douves, de la poix, du goudron, de la thérébentine & des planches de chêne qu'ils échangent contre du vin, de l'huile, de la ſoie, du velours, du ſel, des citrons & des raiſins. Ils *portent* à Surinam & aux Iſles Françaiſes & Eſpagnoles, de la farine, du bled d'Inde, des douves, du merrein, du poiſſon, des chevaux, des cochons, des volailles, des canards & des oyes, & ils en rapportent du ſucre, de la melaſſe, de l'indigo, du coton, du café & du cacao, dont ils payent une grande partie en argent. Quand Louiſbourg était aux Français, j'ai vu 30 batimens Américains y faire le commerce des vins, des melaſſes, des batiſtes, des eaux-de-vie, d'une grande quantité de fruits conſervés, & je crois de cent autres eſpèces de marchandiſes qu'ils payaient le plus ſouvent en eſpèces ſonnantes. Cette derniere branche de commerce ſe trouvant ſi fort à leur proximité, épuiſait preſque tout l'argent de Boſton, de Piſcataqua, de Newbury & de toutes les Provinces juſqu'à la Nouvelle-York, & cauſait un préjudice énorme à la Métropole. En effet, il y a dans ces parages une infinité de petites Iſles & de petites criques, qui, la plus grande partie, & peut-être toutes, font la contrebande avec les Provinces du Nord. Je ne doute pas que les Iſles de Miquelon & de S[t]. Pierre ne faſſent la même manœuvre ; les Ports ſitués à l'Oueſt de Terre-Neuve ſont très-fréquentés par de gros Vaiſſeaux de la vieille France qui trafiquent avec les barques de pêcheurs de la Nouvelle-Angleterre. Notre ſituation préſente eſt donc trés-critique, ſur-tout quand on conſidere l'immenſité de la dette nationale, la peſanteur des taxes, la chute du commerce, l'extinction de toute probité dans les ames, l'aſcendant uſurpé par la corruption & la grande vogue où ſont les abus de tout genre : je ne puis pas mieux comparer notre état qu'à un Vaiſſeau trop chargé qui ne ſuit plus les mouvemens du gouvernail, & qui eſt prêt à couler à fond.

Passage du Sund.

Il eſt paſſé par ce détroit du 24 Février au 11 Mars 1766, 2 Vaiſſeaux partis d'Amſterdam pour Stetin & pour Konigſberg; — 2 partis de Konigſberg & de Dantzick pour Amſterdam; — 9 partis de différens Ports de l'Angleterre, ſçavoir, 2 de Londres pour Lubeck & pour Stetin; 7 partis de Newcaſtle dont 2 pour Dantzick, 3 pour la Mer Baltique, 1 pour Copenhague & 1 pour Konigſberg; — 2 partis de Rouen & de Dunkerque pour Copenhague & pour

Konigſberg ; — 2 partis d'Abo & de Copenhague pour Marſeille & pour Bordeaux.

Récapitulation. Du 24 Fevrier au 11 Mars, il eſt paſſé, pour la HOLLANDE, 2 Vaiſſeaux d'exportation & 2 d'importation; — pour l'ANGLETERRE, 9 d'exportation; — pour la FRANCE, 2 d'exportation & 2 d'importation.

DE BAYONNE, *le* 12 *Mars* 1766.

EXPORTATION.

Il a été exporté de Bayonne du 3 au 10 Mars 1766, les marchandiſes ſuivantes, ſçavoir, pour la Martinique, 100 quintaux de fer, 17 quintaux de chandelle, & 150 frequins de beurre ; — pour le Cap Français, 58 tonneaux & demi de vin, 45 ancres de petit ſalé, & 300 barils de farine ; — pour la Guadaloupe, 4 milliers de Bray ſec, 120 barils de farine & 100 barils de petit ſalé ; — pour Konigſberg, 120 tonneaux de vin & 40 bariques d'eau-de-vie ; — pour Dantzick, 110 tonneaux de vin ; — pour S^t. Ander, 13 caiſſes de marchandiſes, 23 bariques de goudron, 30 futailles de cacao, 35 futailles de vin, 2 pipotes & 3 futailles d'eau-de-vie ; — pour le paſſage, 900 conques de bled d'Inde ; — pour Middelbourg, 150 tonnes de vin & 90 pains de bray ; — pour Breme, 210 tonnes & 40 quintaux de vin ; — pour S^t. Ogne, 600 conques de bled d'Inde, 57 bariques d'eau-de-vie, 20 bariques de goudron & 23 balles de différentes marchandiſes ; — pour Portochoa, S^t. Pierre & Miquelon, des vivres & petricheries ; — pour Andaye, 156 conques de bled d'Inde & 600 planches de pin ; — pour Dunkerque, 20 milliers de bouchons de liege & 155 pintes d'eau-de-vie ; — pour Marans, 11 milliers de bray & reſine & 1500 planches de pin ; — pour Marennes, 4600 planches de pin & 60 barils de bray gras ; — pour Nantes, 13 milliers de bray ſec, 12 bariques de goudron & 700 planches de pin ; — pour Vannes 1100 planches de pin, 5 barils de goudron & 15 milliers de reſine ; — pour Bordeaux, 9 milliers de merrein & 3 pipotes d'eau-de-vie.

IMPORTATION.

Il a été importé dans le même eſpace de temps les marchandiſes ſuivantes venant, ſçavoir, de Bilbao ; 250 dames-jannes, 18 ſurons, 1 balle, 4 ballots & 4 paquets de marchandiſes ; — de S^t. Ander, 434 cuirs, 6 balles & 1 baril de marchandiſes ; — de la Perrotine, de Seudres & des Sables d'Olonne 221 muids, 15 ſacs & 20 boiſſeaux de ſel ; — de S^t. Valery ſur Somme, 1580 ſacs de froment ; — du Grand Banc de Terre-Neuve, 2600 morues vertes ; — de S^t. Sebaſtien, 50 quintaux de fer & 3 ballots de diverſes marchandiſes ; — de Bordeaux, 4326 formes à ſucre, 103 bariques & 2 caiſſes de différentes marchandiſes.

DE NANTES, *le* 21 *Mars* 1766.

Vaiſſeaux lancés à l'eau.

Du 16 au 19 Mars 1766, on a lancé à l'eau 2 Navires de 160 tonneaux chacun, ſçavoir, l'*Eole*, conſtruit par M. Prebois, & pour ſon compte, & la *Roſalie*, conſtruit par M. Bourmaud le jeune, pour le compte de MM. Simon & Lavigne. Ce dernier bâtiment eſt deſtiné pour la traite des Noirs.

DÉPART *de Navires.*

Il eſt ſorti de ce Port du 16 au 21 Mars 3 Navires Français, ſçavoir, le *Chaumont*, de 300 tonneaux, Capitaine *Morin* ; la *Gracieuſe*, de 300 tonneaux, Capitaine *Lacour*, allant au Port-au-Prince, & la *Vigilance*, de 250 tonneaux, Capitaine *Nicolon*, allant à la Guadaloupe. Il eſt de plus ſorti 8 Navires Étrangers, ſçavoir, le *jeune Antje*, Capitaine *Sibolts Albert Hingts*, allant à Amſterdam avec du ſucre brut ; le *Goilan de mer*, Capitaine *John Friderichs Laach*, allant à Hambourg avec du ſucre, de l'indigo, du coton & du café ; *les deux Sœurs*, Capitaine *Age Obbes* ; le *Huybert & Jeannetje*, Capitaine *Lieve Vanderkolf* ; l'*Amitié*, Capitaine *Joſeph Vanderputte* & le *Denikluſt*, Capitaine *Cornelis Iſtorius*, allant à Bruges avec du vin, des ſyrops & de l'eau-de-vie ; le *S. François de Paule*, Capitaine *P. Truleta*, allant à S^t. Sebaſtien ; & le S^t. *Antoine*, Capitaine *Sebaſtien, Delpuerto*, allant à S^t. Ander avec du ſucre, du froment, de la toile, du ſavon & de la chandelle.

ARRIVÉE de Navires.

Les Navires la *Gentille*, le l'*Averdy* & le S^t. *Benoiſt*, arrivés des Colonies, n'ont pas encore pu entrer dans la riviere à cauſe des vents contraires; le *Meaupou*, Capitaine *Edelin*, eſt arrivé & a débarqué ſa cargaiſon qui conſiſte en ſucre brut, terré & tête, indigo, café, coton, cacao, bois de campêche & d'Acajou.

Il eſt outre cela arrivé 10 Navires Français & 1 Étranger, ſçavoir, le S^t. *Julien*, Cap^e. *Gilles Gego*, & la *Jeanne*, Capit^e. *J. Deſpeaux*, venant de Liſbonne avec des oranges, des citrons, du bois de Fernambourg, des fruits, de l'eau-de-vie; la *Marie-Anne*, Capitaine *Moiſeau*, venant de Marſeille avec diverſes marchandiſes d'épiceries; la *Reine des Anges*, Capitaine *Matburin Ledars*, venant de l'Orient; le S^t. *Luc*, Capitaine *J. B. Guyomard*, venant de S^t. Malo avec de l'huile de morue; la *Thereſe*, Capitaine *Jac. Maurice*, venant de Vannes avec des figues; le S^t. *Vincent*, Capitaine *Joac. Nero*, venant de Bayonne avec de la reſine de l'huile de morue & du goudron; l'*Aimable Marthe*, Capitaine *J. Quebaud*; le S^t. *Joſeph*, Capitaine *J. Ducot*; la *Fantaiſie*, Capitaine *J. Marchandeau* venant de Bordeaux avec du vin, du liege, des amandes, des draps de Carcaſſonne & autres marchandiſes; & l'*Immaculée Conception*, Capitaine J. B. *Erano*, venant de S^t. Sebaſtien avec des ancres de fer, des meules à aiguiſer & du fer feuillard.

DE HONFLEUR, *le 23 Mars 1766.*

ARRIVÉE de Navires.

Il eſt entré dans ce Port du 15 au 22 Mars 1766, 3 Navires, ſçavoir, la *Gelinotte* & la *Ville de Rouen*, (*) venant de Breſt ſur leur leſt, & le *Boutin*, de 400 tonneaux, Capitaine *Saurinne*, venant d'Alicante, chargé de ſoude. Nous annonçames dans la derniere Gazette que ce Vaiſſeau avait été obligé de tenir la mer à la vue du Havre à cauſe de la tempête qui s'était élevée le 18. Nous le répétons pour diſſiper les faux bruits qu'on avait répandus au ſujet de ſon retard. D'ailleurs, ſon arrivée prouve ſans replique qu'il n'avait ni échoué ni fait côte, comme on l'avait malignement publié dans pluſieurs Places.

(*) *Ce Navire eſt deſtiné pour la pêche du poiſſon ſec, à la côte de Terre-Neuve.*

DU HAVRE, *le 25 Mars 1766.*

DÉPART de Navire.

Il eſt ſorti de ce Port le 21 Mars le Nav^e. l'*Argus*, Capitaine *Vitel*, de Porterieux, allant dans ce même endroit ſur ſon leſt.

ARRIVÉE de Navires.

Il eſt entré dans ce même Port du 20 au 23, 4 Nav. ſçavoir, le *Mercure Volant*, Cap^e. *Marcus Claaſſen*, venant de Hambourg, chargé de chanvre, de fer blanc & noir, d'acier & de laine; la *Demoiſelle Catherine*, Capitaine *Douwe Jauſen*, deſtiné pour Liſbonne, chargé de chanvre, de meubles, de fromage, de menus grains, de planches & de cables; le *Vigilant*, Capitaine *Dupatel*, du Havre, venant de la Martinique & de la Guadaloupe, & le *Mercure*, Capitaine *Carpentier*, de Dieppe, venant de Cadix.

CHANGES.

M. 1766.	Jeudi 27.	Ven. 28.	Sam. 29.
Amſterdam.	. . . .	. . . .	56 3/4 . .
Londres.	. . . .	. . . .	32 1 16e.
Hambourg.	. . . .	. . . .	174 . . .
Madrid.	FESTE.	FESTE.	15 3 6. .
Cadix. . .	. . . .	. . . .	15 2 1 6
Livourne. .	. . . .	. . . .	96 1/4 . .
Lyon, P. .	. . . .	. . . .	. . . .

§. II.

NAVIRES en armement.

DE NANTES, *le 21 Mars 1766.*

Le Navire l'*Helvetien* de 280 tonneaux, Capitaine *Ridal*, eſt en charge dans ce Port pour la Martinique, & partira du 10 au 15

Avril prochain. Ceux qui voudront s'y embarquer ou charger des marchandiſes, s'adreſſeront à MM. Gampert fils & Comp. Armateurs & Négocians à Nantes.

Il ſe trouve de plus en charge dans ce même Port, 5 Navires Français & 3 Étrangers. Les Français ſont le *St. Jean Baptiſte*, de 200 tonneaux, Capitaine M. le *Chevalier Houet*, pour la Côte de Guinée; la *Marquiſe de Segur*, de 400 tonneaux, Capitaine *Ray*, pour le Port-au-Prince; l'*Aſſomption*, de 300 tonneaux, Capitaine *Deſmoulin*, pour le Cap, la *Ville des Cayes*, de 200 tonneaux, Capitaine *Sement*, pour les Cayes S^t. Louis, & la *Garennerie*, pour Cadix & Marſeille. Les Étrangers ſont, la S^te *Barbe*, de 70 tonneaux, Capitaine *And. de Loyau*, pour Bilbao; le *Waterford*, de 35 tonneaux, Capitaine *Laurens Norris*, pour Cadix; & la *Alwera*, de 130 tonneaux, Capitaine *Lolke Pieter*, pour Amſterdam.

QUESTIONS.

La loi maritime de la France qui accorde aux Capitaines dans les échoumens, le fret de leur Navire en proportion du voyage avancé pour leur deſtination, comprend-elle ſeulement les Vaiſſeaux Français, ou généralement ceux de toutes les Nations?

Ce fret ayant lieu pour les échoumens, le naufrage dans lequel le Navire ſerait briſé & les marchandiſes recueillies ſur le ſable, devenues preſque ſans valeur, ne doit-il pas être excepté?

RÉPONSE *à une queſtion de commerce.*

On avait demandé dans une de nos Gazette » ſi l'établiſſement des filatures & des » manufactures dans la campagne, ne pour» rait pas cauſer quelque préjudice à l'a» griculture?

Les réponſes que nous avons reçues ſont pour la négative, & comme nous ne pourrions pas les publier toutes, nous nous contenterons d'en donner le réſultat. Elles font connaître les grands avantages qu'on retire de ces filatures, ſoit par rapport à l'agriculture, ſoit par rapport à la population. La Beauce, la Normandie, la Picardie, la Flandres, la Champagne, le Languedoc, &c. en ſont une preuve convaincante. On peut voir ſur cette matiere le *Traité du chanvre*, imprimé chez Nyon, p. 112 & ſuiv. L'Académie des Sciences & Belles-Lettres de Caen, avait propoſé en 1763, pour ſujet du prix de 1764, *quels ſont les moyens de multiplier les manufactures ſans nuire à la culture des terres?* Tous ceux qui traiterent la queſtion prétendirent qu'il était impoſſible que les manufactures puſſent nuire à l'agriculture. *Plus il y a de manufactures dans un lieu quelconque, plus il y a d'argent & de conſommation*, diſait M. F. dans un de ſes Mémoires, par conſéquent, plus *on multipliera les manufactures, plus le Laboureur cultivera, & plus il vendra.* L'Auteur des *réflexions ſur les moyens de faire naître l'amour du travail dans le cœur des peuples*, fait voir qu'il eſt eſſentiel de multiplier les manufactures parce qu'elles ſont les écoles du travail. Dans les climats mal peuplés, il ne faut que de petites manufactures, afin de n'occuper que les femmes & les enfans. Il eſt encore eſſentiel d'obſerver que le Payſan doit employer ſeulement les matieres premieres qu'il tire de ſon ſol. Enfin, l'expérience a prouvé mieux que tous les raiſonnemens, combien ſont avantageux les établiſſemens de filatures faits dans pluſieurs Provinces. Ils ont déjà plus d'une fois garanti de l'extrême miſere le Payſan dont le revenu d'une année avait été détruit en un inſtant par une grêle affreuſe ou par quelqu'autre intempérie de l'air.

FINANCES.

§. I.

SUITE *de l'extrait des Papiers Anglais ſur l'affaire préſente des Colonies Anglaiſes en Amérique.*

IL ne s'agit donc pas de ſçavoir ſi le Parlement Britannique a taxé les Américains, mais s'il jouit conſtitutionnellement de ce droit. Des Princes & des Miniſtres deſpotiques ne nous ont-ils pas extorqué de l'argent ſous le conſentement du Parlement? N'ont-ils point jugé, condamné & exécuté des ſujets, ſans les faire comparaître devant

le Tribunal de leurs Pairs, n'en ont-ils pas mis en prison sans avoir égard à l'*habeas corpus*? Conclura-t-on de tout cela qu'ils ont acquis le droit d'agir arbitrairement, & que leurs actions étant apuyées sur d'anciens abus, cela suffit pour qu'elles ne puissent être regardées ni comme des infractions à nos libertés, ni comme une violation de notre constitution? Dira-t-on que tous nos droits dépendent de la volonté de Sa Majesté & de celle du Ministere, parce que nous avons eu des Rois & des Ministres qui n'ont respecté aucun de nos priviléges? Y a-t-il un seul Anglais, excepté les lâches partisans du despotisme, qui hésiterait sur la négative? Enfin, quand on dit que les Américains ont toujours joui des mêmes priviléges que les peuples de la Grande-Bretagne, & que par leur opposition à la taxation, ils prétendent devenir plus libres que les Habitans de ce Royaume, on ne fait parade que d'ignorance, de fausseté ou de malice. Leur commerce & leurs manufactures n'ont-ils pas été réglés, restreints & prohibés autant que ces opérations ont été nécessaires pour le bien être de la Grande-Bretagne? Les actes de navigation, l'acte pour défendre l'établissement des moulins à papier & la vente des castors manufacturés dans la Nouvelle-Angleterre, ne servent-ils pas à prouver incontestablement ce que nous venons d'avancer? Que reste-t-il donc aux Américains des priviléges Anglais? Il ne leur reste plus que le droit de donner leur argent par le suffrage de leurs Représentans. C'est là ce que nous entendons par taxer; & si ce droit est abandonné à des personnes qui ne sont pas nos représentans, nous renonçons à jamais, & pour nous, & pour tous nos descendans, à l'unique privilége des Anglais, que nous ayons conservé. toutes les subtilités possibles ne nous empêcheront pas de croire que si nous renonçons à ce droit, nous donnerons sur nos biens un pouvoir absolu à un corps où nous n'avons pas une seule voix. Cette vérité est claire & frappante. Après cela je défie qu'on me nomme un peuple sur terre qui vive dans un esclavage plus honteux que serait celui des Américains gouvernés & taxés par une puissance qui leur serait étrangere. Notre situation différerait-elle le moins du monde de celle des peuples qui vivent sous un Gouvernement despotique? *Fin.*

§. II.

Paiemens des rentes sur l'Hôtel de Ville.

PAYEURS. MM.	Parties.	Lettres.	Prochain paiement d'Avril.
Hargenvilliers,	1e.	J.	4
Boscheron,	6e.	J.	4
Fauveau,	7e.	J.	4
De Pigis,	11e.	J.	5
Clouet,	19e.	J.	5
Penchein,	25e.	J.	5
Guidy,	34e.	J.	4
Bardin,	36e.	C.	5
Alissan,	39e.	J.	4
Lenoir,	45e.	F.	5
De la Rue fils,	50e.	J.	5
Patu,	56e.	L.	4
Bretonnier,	58e.	J.	3
Duval,	63e.	J.	4

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS

Mars. 1766.	*Jeudi 27.*	*Vendredi 28.*	*Samedi*
Ac. des Indes.			1305. 7 ½
Emp. de la Com.			
Prom. à 5 p ⅌.			
Prom. à 4 p ⅌.			
Ac. des Fermes.			1002 ½
L. de la 3e. L.			19 ½ 19
Amortissement.			10
2 s. p. l. du Dix.			10. 10 ¼
Annuités.	FESTE.	FESTE.	428
Coup. d'an.			83 ½
Emp. de 50 mil.			14
Emp. de 30 mil.			20
Col. 1759.			25. 25 ½
Canada.			34 ½ 34
Epoques.			
Réc. Nouette.			29. 28 ½
CONTRATS.			
Sur la Ville.			
Bretagne.			10
3 p ⅌ sur les Cui.			

A Paris, du Bureau de la Gazette du Commerce, rue Traver

A Paris, de l'Imprimerie de KNAPEN, au bas du Pont St. Mich

GAZETTE *DU COMMERCE*, DE L'AGRICULTURE *ET DES FINANCES.*

ANNÉE 1766. Du Samedi 22 Mars.

'AGRICULTURE.

§. I.

MOYENS *de procurer à la terre une grande fécondité.*

DAns la Gazette du 18 Fév. Nº. 14, nous annonçames les obſervations générales d'un anonyme ſur les quatre branches eſſentielles de l'agriculture, (a) nous le priames de nous donner ſur chaque article des détails néceſſaires. Son zele pour le bien public l'a engagé à répondre à nos invitations, & il nous a envoyé les réflexions ſuivantes qui ſont d'excellentes leçons pour les Cultivateurs.

J'ai dit que je faiſais mes delices de quatre branches eſſentielles d'agriculture.

La premiere concerne les terres labourables. C'eſt cette partie vraiment eſſentielle, & d'où découle toutes les autres, qui, dès qu'elle eſt en vigueur, fait que les Campagnes ſont riantes & peuplées, ou, ſi elle eſt languiſſante, que l'homme dégénere & ſe maintient à peine dans ſes hameaux à moitié ruinés.

Le but du Cultivateur, s'il veut faire le bien de la Société, doit donc être d'entretenir aſſez de parties végétales de diverſes natures, pour que la plante qu'il ſe propoſe de recueillir parcoure tous les temps de ſa vie ou de ſa durée dans un point toujours en état de fournir à ſes beſoins. Les parties végétales ſe multiplient par les bons labours, par les fumiers parfaitement conſommés, mêlés avant la putréfaction avec des terres franches, des friches, de la marne, de maniere qu'un lit de fumier précéde & recouvre alternativement l'une de ces trois matieres, dont les deux premieres outre l'ordre ſucceſſif ſe mettent au triple de la derniere. Voilà la premiere eſpèce d'engrais ſouvent pratiquée au plus ſimple, les laboureurs ſe contentans de faire conſommer uniquement bien ou mal leurs pailles, ſans s'embarraſſer de ce qui leur eſt enlevé par les dimes & le champart où ces droits ſont toujours exceſſifs dès qu'ils paſſent ſix gerbes l'arpent. Il en réſulte donc que leurs terres ne reçoivent pas aſſez d'engrais pour répondre à la déperdition qui s'en fait, & au beſoin que la plante a toujours de trouver, ſelon les différens âges, de quoi fournir à ſa deſtination. Plus que cela, c'eſt qu'au moins un tiers de leurs terres, pendant un ou pluſieurs baux, ne reçoit nul engrais. Cela vient, 1º. du défaut de paille, 2º. du peu d'animaux qu'ils élevent, 3º. de la négligence ou du non-uſage où ils ſont de profiter des terres repoſées ou de courants *pluviatils* & des végétaux qu'ils trouveraient ſans beaucoup de peine, 4º. du préjugé qu'ils ont tous ſur la marne.

Mais ſi on veut bien ſe donner la peine de réflechir ſur la maniere dont je fais mes fumiers, on reconnaitra que la marne n'y domine pas aſſez pour porter atteinte aux

(a) *Il s'eſt gliſſé quelques fautes dans cet article page* 117 *lignes* 28 *&* 29, *au lieu de* on peut prendre les feuilles indifféremment. *Liſez*, on prendra les feuilles de même maturité.

terres qui ſeraient même les plus ſuſceptibles. D'ailleurs, la marne miſe dans la proportion ci-deſſus, ſe trouve tempérée par les autres acceſſoires. Loin donc de pouvoir jamais nuire, quoique répandue à chaque ſaiſon de bled, elle contribue, outre ſa qualité, qui eſt de contenir beaucoup de parties organiques, à retenir conjointement avec les friches & les terres pendant la putréfaction, les parties qui ſe ſeraient évaporées par le fermentation. Enfin, la marne qui va dans les terres par cette méthode, ne peut être évaluée qu'à un huitiéme de tombereau par arpent, ce qui ne fait que la trente ou quarantiéme partie de ce que l'on en met ordinairement, à prendre même le général des cultivateurs dans l'opinion où il eſt que le trop de marne brûle les terres. Mais ſi ſur 10 à 12 tombereaux de marne par arpent, au lieu de 4, il répandait à chaque façon de bled huit ou dix charetées de fumier bien pourri & conforme à ma méthode, il reconnaitrait la premiere miſe de marne continuellement alimentée par une légere portion, mêlée d'ailleurs avec des terres qui ne ſont que des engrais mis en dépôt par les pluies; que ſes terres n'attendent qu'après des ſoins de cette eſpèce pour répondre à ſes peines.

La ſuite à l'ordinaire prochain.

ETAT *du prix du Froment réduit au ſeptier de Paris & prix communs du pain & des fourrages pendant le mois de Fevrier dans les* GÉNÉRALITÉS *de*

CAEN.		GRENOBLE.		RIOM.		MOULINS.	
LIEUX des Marchés.	PRIX.	LIEUX des Marchés.	PRIX.	LIEUX des Marchés.	PRIX.	LIEUX des Marchés.	PRIX.
	l. f. d.		l. f. d.		l. f. d.		l. f. d.
Avranches.	16 2 7	Briançon.	24* 18 9	Aurillac.	19 15 11	Aubuſſon.	21 12
Bayeux.	15 4 9	Creſt.	28 2 6	Brioude.	19 3 6	Château-Chi.	18
CAEN.	18	Embrun.	25 6 3	Clermont	18 7 6	Decize.	15
Carentan.	14* 4 3	Gap.	25	Iſſoire.	20* 18 10	Évaux.	13 5 4
Coutances.	17 14 8	GRENOBLE.	27 17 1	Mauriac.	19	Gannat.	17 7
Mortain.	18	Lebuis.	29 13 4	R I O M.	17* 5 9	Gueret.	22* 10
St. Lo.	21* 6 9	Montelimart.	31* 4	St. Flour.	19	Montluçon.	16 12
Valognes.	16 16	Romans.	29 5			Montmarault.	16
Vire.	16 13	Valence.	29 5			MOULINS.	16 6 10
		Vienne.	25 18 4			Nevers.	18
						S. Pierre le M.	14 17
						St. Pourçain.	16 16
PRIX COMMUNS.		PRIX COMMUNS.		PRIX COMMUNS.		PRIX COMMUNS.	
From. le ſep.	17 3 6	From. le ſep.	27 13	From. le ſep.	19 1 8	From. le ſep.	17 16 1
Pain la liv.	2 1	Pain la liv.	3	Pain la liv.	2 7	Pain la liv.	2 4
Avoine le ſ.	6 3 3	Avoine le ſ.	7 18	Avoine le ſ.	5 4 1	Avoine le ſ.	5 1
Foin le q.	1 10 7	Foin le quint.	2 7 3	Foin le quint.	1 16 5	Foin le q.	1 9 6
Paille le q.	1 3 2	Paille le q.	1 2 11	Paille le q.	1 2 5	Paille le q.	12 7

Réponse à l'article de la Rochelle, inséré dans la Gazette du commerce du premier Mars 1766, **N°. 17**, *par M. Ducarne, Maître de forge à Trelon en Hainault.*

Je ne connais pas assez la mer pour savoir au juste ce que c'est que son flux & reflux; mais si ces flux & reflux se font de 6 en 6 heures, s'ils montent & descendent de 10 à 12 pieds de hauteur, ainsi que je crois l'avoir vu à Dunkerque, & si les deux obstacles qui arrêtent l'établissement qu'on se propose de faire à la Rochelle, ne consistent qu'à faire tourner continuellement 5 à 6 meules à la fois, c'est-à-dire, sans doute, cinq à six moulins, je démontrerais le secret de vaincre ces deux obstacles aussi clairement & aussi surement qu'il est sûr que deux & deux font quatre, pourvu que le flux & le reflux se fassent à peu près régulièrement.

Pour m'assurer de cette démonstration, j'ai besoin du détail de toutes les circonstances du flux & reflux de la mer au Port de la Rochelle, de l'étendue de la plage où on veut établir les moulins & de la qualité du terrein de cette plage. Si cela se peut, j'aurais volontiers encore une idée des moyens qu'on a ouverts jusqu'ici pour l'établissement desdits moulins.

LETTRE *de M. Flaugergues le fils, de Viviers en Vivarais, aux Auteurs de la Gazette & du Journal, sur l'avantage qu'on retire de la libre exportation des bleds.*

Je m'empresse, Messieurs, de vous faire part d'un événement qui prouve combien la libre exportation des grains est avantageuse.

Nous nous sommes vus dans la situation la plus triste, & peut-être même plus fâcheuse qu'en 1709. Une grêle terrible & d'une prodigieuse grosseur qui tomba le 9 Juin & le 6 Juillet 1765, avait entièrement détruit la récolte des grains dans presque les deux tiers des campagnes des environs de Viviers. Elle avait privé le Cultivateur, non-seulement de la récolte, mais elle lui avait occasionné de plus un déboursé pour se procurer les semences dont il avait besoin, ce qui n'était pas arrivé en 1709. Les semences faites, il est survenu un froid des plus rigoureux & des plus longs, ce qui faisait tout craindre pour les bleds qui étaient déjà sortis, & empêchait de germer ceux qui avaient été semés tard. Tout annonçait une mauvaise récolte pour cette année, & pour surcroît de malheur la navigation du Rhône a été entièrement interrompue pendant près d'un mois par les glaces qu'il a charriées sans discontinuer depuis le 30 Déc. jusqu'au 28 Janvier. La réunion de tant de circonstances fâcheuses, devait naturellement allarmer le peuple, & lui faire craindre d'être privé de tous secours. Mais graces à la permission qu'on avait donnée d'exporter les grains, on l'a vu assez tranquille sur l'avenir. Il n'a pas été exposé à ces horreurs qui caractériseront toujours ce mémorable hyver de 1709, ces visites effrayantes qu'on faisait dans les maisons pour constater la quantité des grains; ces déclarations qu'on exigeait, ces peines & ces soins que l'on se donnait inutilement pour se procurer des grains, même avec des gages très-considérables. Il a au contraire joui d'une espèce d'abondance; les bleds qu'on avait vu descendre avant le grand froid, les magasins qui s'en étaient formés aux environs, les grains que l'on sçavait en dépôt à Lyon, & qui pouvaient descendre tous les jours; enfin, une provision que la liberté du commerce des grains, avait mis les sages Administrateurs de l'Hôpital en état de faire, ont empêché le bled de monter à un prix exhorbitant & arbitraire; celui de la livre de pain n'a jamais excédé 2 s. 9 d. on en a toujours trouvé & sans peine chez le Boulanger. Ce précieux avantage dont nous avons joui, & qui selon toutes les apparences a été commun aux autres Villes, doit nous animer de la plus vive reconnaissance pour un ministere aussi occupé que le nôtre du bienêtre des peuples.

§. II.

FOURNEAU *à chaux de nouvelle invention.*

M. Baussan du Bignon, Receveur des domaines du Roi de la Ville de la Suze dans le Maine, de la Société royale d'Agriculture de la Généralité de Tours au Bureau du Mans, a présenté au Bureau le modele qu'il a fait exécuter en pierre tendre, réduit sur une échelle de 2 pouces pour pied, du fourneau à chaux, à briques & à poteries, dont le mémoire & les plans ont été couronnés dans l'assemblée publique de l'Académie des arts & des sciences de Berlin, le 30 du mois dernier. (a)

Ce four dont le méchanisme consiste dans les différentes courbes, la principale desquelles est une courbe corrompue, & dans les moyens de faire agir l'air, & par conséquent le feu à son gré

(a) *Dans la Gazette numero 17, nous promimes de donner le plan de ce fourneau, & notre promesse était fondée sur celle de Messieurs de la Société royale d'Agriculture du Bureau du Mans, qui ne cessent d'enrichir notre ouvrage périodique de choses utiles. Nous desirerions que les autres Sociétés d'Agriculture voulussent également nous communiquer quelques-unes de leurs productions, elles rendraient un grand service à plusieurs Colons qui peuvent avoir communication de notre Gazette, mais qui ne sont pas en état de se procurer de gros recueils dans lesquels sont enfermés les différens mémoires qu'on y rassemble. Il s'ensuit nécessairement qu'une partie de leurs travaux ne produise pas le même bien qu'une publicité plus grande & plus commode pourrait procurer. Nous souhaitons bien fort qu'ils soient convaincus que notre idée est juste, & qu'en conséquence ils nous fassent part de leurs découvertes. Ils peuvent être persuadés que nous les publierons avec plaisir.*

dans toutes ſes parties, eſt un ſpheroïde alongé, autrement nommé Ellipſe coupé dans ſa baſe, terminé dans ſa partie ſupérieure en forme de cône, tronqué & environné versſon milieu par un ſphéroïde applati à peu près comme ſi une coque d'œuf de poule dont les deux extrêmités ſeraient coupées, était placée verticalement ſur ſon gros bout dans une autre cocque d'œuf d'oye, celle-ci poſée horizontalement & percée au milieu de façon que les deux bouts de la premiere qu'il faut ſuppoſer aſſez longues, excédaſſent d'environ le quart de toute la hauteur, tant au-deſſus qu'au-deſſous; le bas étant plus étroit d'un huitiéme que le milieu, & le haut moitié plus étroit que le bas.

Par cette diſpoſition le four eſt compoſé de deux parties dont le cube eſt à peu près égal; l'intérieur du four eſt deſtiné pour la chaux, & la gallerie dont il eſt environné & qui eſt diviſée en 8 parties en forme de trapezes, ſert à placer différentes matieres de terre ſelon leur nature & le dégré de chaleur qui eſt néceſſaire pour les cuire à leur point.

Cette gallerie eſt au moins d'un quart plus large au fond que ſur le devant, & tourne toujours proportionnellement; elle communique à l'intérieur du four par trois rangs d'ouvertures à raiſon de huit à chaque étage diſpoſées alternativement.

Le premier rang d'ouvertures occupe les deux tiers de la circonférence de l'intérieur du four à cette hauteur.

Le ſecond rang n'occupe que la moitié de la même circonférence, leur hauteur eſt le double de leur largeur; celles du troiſiéme rang ſont encore moindres.

La ſuite à l'ordinaire prochain.

COMMERCE.

§. I.

SUITE *du commerce de la Mer Baltique.*

RUSSIE.

XV. *Quelques Notions ſur les exportations & les manufactures de la Ruſſie.*

LEs plus anciennes manufactures de ce Pays ſont les cuirs appellés de Rouſſie dont les Ruſſes tiennent la préparation ſecrette.

Il s'y fait auſſi des toiles mais ſeulement des groſſes toiles & d'un prix commun, & des toiles à voile.

Ce ſont les plus conſidérables articles de leurs manufactures dont ils faſſent exportation.

Autres articles des Manufactures Ruſſes dont l'exportation n'eſt point conſidérable.

Le papier, le parchemin, le verre, la poudre à tirer, le ſavon, la chaux, la tuile, la fayence, le fil fer, le fil laiton, le fer blanc, toutes ſortes d'ouvrages en fer, des armes blanches, des armes à feu.

XVI. *Petits nombre des Vaiſſeaux marchands Ruſſes employés à l'exportation.*

Juſqu'à préſent les Ruſſes n'ont point employé leurs Vaiſſeaux à l'exportation de leurs productions & de leurs manufactures. Le grand avantage qu'ils ont par la balance du commerce ſur tous les autres peuples, les rend indifférens ſur cet objet: ainſi ils ſouffrent que ceux qui ont beſoin de leurs marchandiſes viennent les chercher, & qu'ils leur apportent celles dont eux-mêmes peuvent avoir beſoin.

La Balance du commerce de la Ruſſie avec l'Étranger, eſt en ſa faveur de plus d'un million de roubles par année. L'Angleterre en paye la plus grande partie.

Les Anglais font la moitié du commerce de Peterſbourg, les Hollandais en ont un quart: l'autre quart eſt au reſte des Nations commerçantes.

La balance annuelle que l'Angleterre paye à la Ruſſie, eſt d'un demi million ſt. il y a des calculateurs qui la portent à un million.

XVII. *Expoſé des raiſons de la ſupériorité que les Hollandais ont ſur les Anglais dans le commerce avec la Ruſſie.*

En 1649, le Czar mécontent des Anglais, reſtreignit leurs privileges, les Hollandais profiterent de cette circonſtance pour établir leur commerce avec la Ruſſie, & ils y ont conſervé la ſupériorité, parce qu'ils ſont aſſortis des denrées de toutes les Nations, qu'ils y vendent à auſſi bon marché qu'elles-mêmes, à la faveur du léger intérêt de leur argent. L'Angleterre peu accoutumée à payer une balance, fait les plus grands efforts pour ſuppléer par ſes Colonies à l'eſpèce de dépendance où elle eſt de la Ruſſie pour les chanvres, les lins, la potaſſe, le fer, le merrain, le fil, les fourures dont l'échange de ſes manufactures ne fait qu'une partie.

La Reine Elizabeth qui eut la gloire de déterminer le génie de ſon peuple pour le commerce, accorda des lettres patentes à une aſſociation pour le commerce de Suéde, de Norwege & de Dannemark. Les muni-

tions navales, le fer & le cuivre ſont les retours de ce commerce, & ils excédent aujourd'hui la valeur des importations de l'Angleterre. La Hollande a d'abord beaucoup contribué à diminuer ſes profits dans le Nord & dans une partie de l'Allemagne : enſuite les manufactures de laine qui ſe ſont établies en Dannemark, en Pologne, en Pruſſe & preſque dans tous les États, ont reſtreint conſidérablement cette branche utile du commerce Anglais. Les Compagnies des Indes établies en Suéde, en Dannemark, à Embden, auſſi bien que le commerce de pluſieurs États du Nord dans le Levant, ont achevé d'y porter le plus rude coup. En revanche la Grande-Bretagne réuſſit chaque jour à remplacer les importations du Nord par celles de ſes Colonies de l'Amérique ſeptentrionale. *Fin.*

SUITE *des obſervations ſur la population de l'Amérique ſeptentrionale, & ſur la conſommation des manufactures Anglaiſes.*

Un grand nombre d'Écrivains obſcurs & gagés peut être par nos derniers Miniſtres, ont voulu inſinuer qu'il eſt de la prudence de tenir toujours en reſpect les Colons de peur qu'ils n'oublient ce qu'ils doivent à la Métropole ; & ils ont prétendu que le meilleur moyen de prévenir ce danger, était de les empêcher de devenir trop riches.

De tels Écrivains ſont trop dignes de mépris pour qu'on leur réponde ſérieuſement. N'eſt-il pas plus raiſonnable de croire que les Coloniesne pourront nous enrichir qu'autant qu'elles ſeront riches elles-mêmes ? Quant à leur attachement pour la Métropole, c'eſt une affection naturelle à toute l'eſpèce humaine en général. Dans les tems les plus reculés, on a vu les Colonies donner à leurs métropoles les preuves les plus éclatantes de ce ſentiment. L'Hiſtoire nous en donne pluſieurs exemples ; & les Colonies Grecques & Romaines nous en fourniraient plus d'un ; mais je me contenterai de n'en rapporter qu'un ſeul. Carthage Colonie Tyrienne, acquit un tel dégré de puiſſance, qu'elle devint par la ſuite un État indépendant de ſa Métropole qu'elle ſurpaſſa même par ſes forces & par ſon commerce. Cependant elle lui reſta toujours conſtamment attachée, & malgré ſon alliance avec Alexandre contre les Perſes, cette République ne voulut jamais joindre ſes forces à celles du Conquérant pour l'aider à ſoumettre les Tyriens.

Plus l'Amérique ſeptentrionale ſera riche & floriſſante, plus la Grande-Bretagne acquérera de grandeur & de conſidération. Mais pour tirer un grand avantage de nos Colonies, il faut les traiter avec les égards qu'elles méritent. Si au lieu de les ſoutenir & de les protéger, nous nous montrons leurs oppreſſeurs, nous nous expoſons volontairement au reſſentiment d'un peuple qui, né auſſi libre que nous, mettra tout en uſage pour ſecouer le joug dont il eſt menacé. Il eſt donc de l'intérêt de la Grande-Bretagne de n'avoir pour but que la proſpérité des Colonies, & tout miniſtre qui par ignorance ou par malice chercherait à les inquiéter ou à les appauvrir, pourrait être regardé comme ennemi de ſon Roi & de ſa patrie. *Fin.*

DE BORDEAUX, *le* 12 *Mars* 1766.

Etat des Marchandiſes du cru des Colonies Françaiſes de l'Amérique ſorties de cette Ville pendant le mois de Février 1766.

PAR TERRE.

Pour l'Italie, 9 bariques de ſucre blanc, 13138 liv. d'indigo, 5952 liv. de cacao ; — pour la Suiſſe, 3472 liv. de café ; — pour la Franche-Comté, 1 barique de ſucre blanc, 18389 liv. d'indigo ; — pour la Savoye, 6 bariques de ſucre blanc ; — pour Genêve, 1234 liv. d'indigo ; — pour l'Alſace, 1760 liv. d'indigo ; — pour Straſborg, 1840 liv. d'indigo ; — pour la Souabe, 1130 liv. d'indigo ; — pour Metz en Lorraine, 225 liv. d'indigo, 1409 liv. de café ; — pour Nice, 6 bariques de ſucre blanc ; — pour Neufchâtel en Suiſſe, 536 liv. d'indigo ; — pour Francfort, 300 liv. d'indigo ; — pour Nanci, 320 l. de cacao.

PAR MER.

Pour Hambourg, 1074 bariques, 73 quarts de ſucre brut, 1601 bariques 3 quarts de ſucre blanc, 28816 liv. d'indigo, 216, 301 liv. de café, 712 liv. de cacao ; — pour Amſt. 229 l. 8 quarts de ſucre brut, 344 bariques 7 quarts de ſucre blanc, 5200 liv. d'indigo, 19400 liv. de café, 1130 l. de cacao ; — pour Roterdam, 28 bariques, 5

quarts de ſucre blanc, 3490 liv. d'indigo, 9348 liv. de café; — pour Lubeck, 102 bariques 1 quart de ſucre brut; — pour Gottembourg, 1 barique de ſucre brut; — pour Stetin, 6153 liv. de café; — pour Dantzick, 2 bariques de ſucre blanc, 3710 liv. d'indigo, 44725 liv. de café; — pour S^t. Sebaſtien, 47 bariques de ſucre blanc, 15789 liv. de cacao; — pour Breme, 1 barique de ſucre blanc, 578 liv. d'indigo, 178069 liv. de café; — pour S^t. Ander, 10 bariques de ſucre blanc; — pour Bayonne, 17 bariques de ſucre blanc; — pour Bilbao, 21 bariques de ſucre blanc, 1355 liv. de cacao; — pour Aniſles en Eſpagne, 49 bariques 6 quarts de ſucre blanc; — pour Dorts, 83 bariques de ſucre blanc; — pour Flinſbourg, 30 bariques de ſucre brut; — pour Dunkerque, 531 liv. d'indigo, 1552 liv. de café, 2746 liv. de cacao, 1500 liv. de pois; — pour Embden, 8367 liv. de café; — pour Konigſberg, 5764 l. d'indigo; — pour Liſbonne, 333500 l. de mais; — pour la Corogne, 200000 l. de farines; — pour le paſſage, 90000 liv. de farines; — pour S^t. Euſtache, 13000 liv. d'avoine.

Importation.

Il eſt entré par mer à Bordeaux pendant le mois de Février 1766, 243690 liv. de froment, 11127 liv. de farine, & 67188 liv. de feves & autres légumes.

Arrivée de Navires.

Du 26 Février au 5 Mars 1766, il eſt arrivé des Colonies d'Amérique & chargés des marchandiſes de ce Pays, 11 Navires, ſçavoir le *Diogenes*, de Bordeaux, Capitaine *P. Panetier*; la *Brunette*, de Bordeaux, Capitaine *P. Heard*; l'*Aimable Marie*, de Bordeaux, Capitaine *Maſſe*, & l'*Uniformité*, de Bordeaux, Capitaine *Delchetto*, venans de la Guadaloupe; le *Fidele*, de Bordeaux, Capitaine *Laconfourque*; & la *Renommée* de Bordeaux, Capitaine *Jappie*, venant de S^t. Domingue; le *Scorpion*, de Bordeaux, Capitaine *Sarrou*; le *Voclin*, de Bordeaux, Capitaine *Veillon*, la *Ville de Clairac*, de Bordeaux, Capitaine *de la Fon*, venant de la Martinique; le *Bienfaiſant*; de Bordeaux, Capitaine *Suau*, venant du Port-au-Prince, & la *Jeune Marthe*, de Bordeaux, Capitaine *Chevret*, venant de la Trinité.

Il eſt outre cela entré 50 Navires, ſçavoir, 1 de Konigſberg, 2 de Dantzick, 1 de Middelbourg, 1 de Carelskroon, 1 de Hambourg, 1 de Horn, 3 d'Amſterdam, 2 de Roterdam, 3 de Corck, 3 de Dublin, 1 de Boulogne, 2 de S^t. Valery, 1 de Dieppe, 1 de Neufchatel, 4 de Rouen, 1 de Quimper, 3 de S^t. Malo, 2 de Breſt, 1 de Nantes, 1 de Douarnenés, 3 de la Rochelle, 1 de Gorré, 5 de Liſbonne, 1 de Gigeon, 2 de S^t. Sebaſtien, 1 de S^t. Jean-de-Luz & 2 de Bayonne.

De la Rochelle, *le* 12 *Mars* 1766.

Exportation.

Il eſt ſorti de cette Ville dans le courant du mois de Février dernier 20795 liv. d'indigo, 2908 liv. de ſucre brut, 8755 liv. de ſucre terré, 63824 liv. de ſucre en pain, 5266 liv. de café, 29 peaux de cerfs & chevreuils, 144 peaux d'orignaux, 61096 veltes d'eau-de-vie, 2091 liv. de ſyrop melaſſe & 883 liv. de coton.

Les Navires le *Chevalier de Turgot*, Capitaine *Amplement*, & l'*Arada*, Capitaine *Maſſé*, ſont partis il y a quelques jours; le premier pour la Louiſiane & le ſecond pour la côte de Guinée.

Prix de quelques denrées.

Le ſucre terré, 3^e. ſorte, vaut à la Rochelle de 45 à 47 ℔; les autres qualités à proportion; — le ſucre brut de 20 à 26 ℔; — l'indigo cuivré, de 5 à 5 ℔ 5 ß ſuivant ſa beauté; — le café de S^t. Domingue, de 11 à 13 ß 6 d.; — le froment de 200 à 210 ℔; — l'eau-de-vie, 95 ℔; — celle de Coignac de 100 à 101 ℔; — celle d'Oleron, de 94 à 95; — celle de S^t. Martin, de 98 à 100 ℔; — le ſel de S^t. Martin, 800 ℔, celui de chaudiere de Seudres, 800 ℔; le blanc, de 830 à 840 ℔.

Du Havre, *le* 14 *Mars* 1766.

Départ de Navires.

Il eſt ſorti de ce Port du 10 au 13 Mars 1766, 7 Navires, ſçavoir, la *Ville de Cherbourg*, Capitaine *Bremont*, allant à Cadix chargé de bled; le *Neptune*, Capitaine *Mouton*, allant à Liſbonne chargé de ballotages

& de bled; la *Notre-Dame de Conception*, Capitaine *Harocon*, de Bilbao, allant à Bilbao avec du bled; l'*Emanuel*, Capitaine *Parquet*, allant à Alicante avec du seigle & de la farine; la *Bonne Union*, Capitaine *Bouvier*; l'*Aglaé*, Capitaine *Prudhomme*, allant à la Martinique; & le *Jeune Isaac*, Capitaine *Legrand*, allant au Cap tous les trois, chargés de bœuf, de beurre, de farine, de chandelles, de lard, de harengs, de clous, de toileries, de mercerie & de clincailleries.

ARRIVÉE *de Navires.*

Du 9 au 12 de Mars 1766, il est entré dans ce Port 3 Navires, sçavoir, le *Don de Dieu*, Capitaine Carpentier, venant de S^t. Valery en Caux, sur son lest; la *Dame Catherine*, Capitaine *Hermanus Albert de Gouweland*, Hollandais, venant d'Ostende chargé de chanvre, de laine, d'alun & de piment; l'*Anne*, Capitaine *Friderick Schultz*, de Chrisiiaansund, venant de ce même endroit, chargé de planches & de fer.

DE HONFLEUR, *le* 11 *Mars* 1766.

DÉPART *de Navires.*

Du premier au 9 Mars 1766, il est sorti de ce Port 9 bâtimens, sçavoir, le *Duc d'Orleans*, allant à la Louisiane avec un chargement complet; le S^t. *Florentin* allant à Lisbonne, & le *Tage*, allant à Barcelonne chargés de bled; le S^t. *Pierre*, allant à Dunkerque avec différentes marchandises; le *Cheval Marin*; l'*Aimable Elisabeth*; l'*Amitié*; *le Roi Salomon*; & l'*Aventurier*, allant à Terre-Neuve.

ARRIVÉE *de Navires.*

Il est entré dans le même Port & dans le même espace de temps 3 Navires, sçavoir, le *Jacoba*, Hollandais venant sur son lest pour prendre un chargement de sucre; le S^t. *Joseph*, Capitaine *Neveu*, & la *Michaudiere*, Capitaine *Louvet*, venant tous deux du Cap avec du sucre, du coton & du café.

ARRÊT DU CONSEIL D'ÉTAT DU ROI, *Du* 28 *Février* 1766.

Qui accorde à tous les Habitans de Campagne, la permission de fabriquer des Toiles de lin, de chanvre & de coton, & toutes Étoffes de laine & de soie, ainsi que de Bonneterie & Chapellerie.

Extrait des Registres du Conseil d'Etat.

Le Roi, toujours attentif à favoriser l'industrie de ses sujets & celle des Habitans des campagnes en particulier, a pourvu par ses lettres patentes du 13 Février 1765, au moyen de faire cesser les obstacles qui pouvaient nuire à ses progrès; & les bons effets de ces lettres patentes se font sentir d'une maniére marquée dans plusieurs provinces de son Royaume: cependant il est arrivé dans quelques endroits que les Gardes des Fabricans, & ceux des Bureaux des Marchands des Villes, ont supposé que la faveur accordée par Sa Majesté aux Fabricans des campagnes, n'était applicable qu'à ceux qui font des étoffes, & en conséquence n'ont pas cru que les Fabricans de toiles, de bonneterie & autres marchandises dussent jouir de la même faveur. Sur quoi S. M. voulant expliquer ses intentions: oui le rapport du sieur Del'Averdy, Conseiller ordinaire, & au Conseil royal, Contrôleur général des finances; LE ROI ÉTANT EN SON CONSEIL, a ordonné & ordonne que les Fabricans de toiles de lin, de chanvre ou de coton, d'étoffes de laine, de soie, ou méiangées de différentes matieres, ainsi que les Fabricans en bonneterie, chapellerie & tous autres Habitans des campagnes & des lieux où il n'y a point de communautés, jouiront pleinement & paisiblement de la permission accordée par les lettres patentes du 13 Février 1765, de fabriquer les choses de leur métier, en se conformant aux réglemens, de les exposer en vente après avoir été portées au Bureau des Marchands, pour y être visitées & marquées, conformément aux réglemens, sans que les Gardes-jurés des Fabricans desdites villes puissent prétendre à ladite visite; & qu'il leur sera libre d'acheter en tous lieux les matieres, fils, outils & ustensiles propres pour toutes espèces de fabrication, sans pouvoir être inquiétés par les Fabricans établis en communauté. Et sera le présent Arrêt lû, publié & affiché par-tout où besoin sera. FAIT au Conseil d'Etat du Roi, S. M. y étant, tenu à Versailles le 28 Février 1766. *Signé* PHELIPEAUX.

CHANGES.

M. 1766.	Lundi 17.	Mar. 18.	Mer. 19.
Amſterdam.	55 ¾ . .	55 ¾ . .	55 ¾ . .
Londres. .	32 . . .	32 . . .	32 . . .
Hambourg.	174 ½ . .	174 ½ . .	174 ½ . .
Madrid. .	15 3 6. .	15 3 6. .	15 3 6. .
Cadix. . .	15 2 . .	15 2 . .	15 2 . .
Livourne. .	96	96 . .	96 . .
Lyon, R. .	¼ bén. .	¼ bén. .	¼ bén. .

§. II.

NAVIRES *en armement.*

DE HONFLEUR, *le* 11 *Mars* 1766.

Les Navires l'*Heureux*, Capitaine *Vauquelin*, & le *Miquelon*, Capitaine *Dozoi*, ſont en charge dant ce Port, le premier pour la Guinée & le ſecond pour la Guadaloupe, doivent partir à la fin de Mars. Ceux qui voudront s'y embarquer ou charger des marchandiſes, s'adreſſeront à M. Martin Armateur à HONFLEUR.

FINANCES.

§. I.

ARRÊT DU CONSEIL D'ÉTAT DU ROI, du 15 Janvier 1766, qui confirme les opérations concernant la liquidation des dettes de la Lorraine.

AUTRE du 17 Janvier 1766, concernant l'extinction & brûlement de billets de Monnoie & Cartes du Canada.

AUTRE du 5 Mars 1766, qui ordonne le rembourſement ou la réduction au denier 25, des rentes conſtituées aux Créanciers des Emprunts pour leſquels les États de Languedoc ont prêté leur crédit au Roi; le ſuſdit rembourſement ou la réduction au choix des créanciers.

ÉDIT DU ROI donné à Fontainebleau au mois de Novembre 1765, portant ſuppreſſion du Bailliage d'Amboiſe.

LETTRES PATENTES DU ROI, en forme de déclaration, données à Compiegne le 27 Juillet 1765, concernant les Octrois municipaux.

AUTRES données à Verſailles le 29 Décembre 1765, qui permettent aux Propriétaires des Reconnaiſſances au Porteur, ſur la caiſſe des amortiſſemens de 1749, & ſur les deux ſols pour livre de 1756, d'en faire la converſion en contrats, de la maniere énoncée en l'Édit de Décembre 1764.

§. II.

Paiemens des rentes ſur l'Hôtel de Ville.

PAYEURS. MM.	Parties.	Lettres.	Prochain paiement de Mars.
De Pigis,	11e.	J.	22
Maigret,	21e.	H.	25
Radix,	33e.	F.	26
Caron,	34e.	J.	29
Bardin,	36e.	C.	22
De la Rue fils,	50e.	J.	22

COURS DES EFFETS PUBLICS A PAR

Mars. 1766.	Lundi 17.	Mardi 18.	Mercredi
Ac. des Indes. .	1305	1307 ½ 12 ½ 15	1315 . .
Emp. de la Com.	405	405	405 . .
Prom. à 5 p ⅔. .	. . . . .	. . . . .	10 . .
Prom. à 4 p ⅔. .	38	37 ½ . . .	37 ½ 37
Ac. des Fermes.	1002 ½ . . .	1002 ½ 1000. .	1000 2
L. de la 3e. L.	18	18	18 . .
	. . . . .	24	24 . .
	25 ½	. . . . .	29 . .
Amortiſſement.	9	. . . . .	9 . .
2 ſ. p. l. du Dix.	9	9 3m 9 ¼ . .	9 . .
Annuités. . .	430	429	429 . .
Coup. d'an. .	83 ½	83 ½ . . .	83 ½ . .
Emp. de 50 mil.	13	13	13 ½ . .
Emp. de 30 mil.	23	22	. . . .
Col. 1759. . .	. . . . .	. . . . .	. . .
Canada. . .	35. 10m 37. .	35	35 . .
Epoques. . .	19	. . . . .	19. 10
Réc. Nouette. .	28 ¼	28 ¼	28 ¼ 4
CONTRATS.			
Sur la Ville. .	. . . . .	. . . . .	. . .
A 4 p ⅔ . .	. . . . .	. . . . .	. . .
3 p ⅔ ſur les Cui.	. . . . .	. . . . .	. . .

A Paris, du Bureau de la Gazette du Commerce, rue Trau

A Paris, de l'Imprimerie de KNAPEN, au bas du Pont St. Mich

GAZETTE *DU COMMERCE,*
DE L'AGRICULTURE *ET DES FINANCES.*

ANNÉE 1766. Du Samedi 15 Mars.

AGRICULTURE.

§. I.

De Stockholm.

Différentes Ordonnances.

LEs États de Suéde ont décidé dans les premiers jours de Février, que tous les prix accordés juſqu'à préſent par la Couronne pour la pêche & l'exportation de toute eſpèce de poiſſon, principalement pour le hareng, n'auront plus lieu, à compter du premier jour de cette année. Le Collége royale de commerce a fait publier une Ordonnance relative à cette réſolution. Le même Collége a repréſenté au Sénat qu'il n'y avait dans les magaſins de Stockholm qu'environ 5000 tonneaux de bled pour la ſubſiſtance de la Capitale juſqu'à l'ouverture de la navigation. Le Sénat s'eſt aſſemblé en conſéquence, & ſa premiere réſolution à cet égard a été de défendre la ſortie des bleds qui ſe trouvent dans la Ville & qu'on tranſporte ſouvent dans les environs pour en faire de l'eau-de-vie.

De Naples.

L'abondance de la neige & la rigueur du froid ont fait périr cet hiver dans la Pouille & dans pluſieurs endroits circonvoiſins une très-grande quantité de menu bétail.

Suite *de la culture du Pin.*

Le bois du pin ſe débite en planches, en charpente propre aux conſtructions intérieures; il eſt bon pour le chauffage des fourneaux, & lorſqu'on lui a ôté ſon écorce & qu'il eſt gardé deux ans, il brûle auſſi bien que le hêtre, & ne donne plus de mauvaiſe odeur. On fait encore avec ce bois des ſabots fort légers.

On ſe ſert de pin dans la Guienne pour les échalats des vignes, & dans la Suiſſe on fait autour des champs des clôtures ſeches très-artiſtement liées avec les plus petites branches.

Tel eſt l'uſage qu'on fait le plus ordinairement du pin dans le haut Maine, mais on l'emploie ailleurs à des choſes plus précieuſes.

En Suiſſe & en Allemagne on ſe ſert de ſon écorce par préférence à celle du chêne pour tanner les cuirs. Depuis long-temps on invite nos Tanneurs à en faire au moins des eſſais, mais le préjugé contre tout ce qu'on ignore, ne les a pas encore déterminés; ce ſerait un avantage conſidérable pour nos bois taillis que l'*écorçage* altere.

Les pinades de Guienne, du Bearn, des montagnes de Provence, celles de différens cantons du Nord fourniſſent toutes les matieres Raiſineuſes par le moyen des entailles très-légeres qu'on fait dans l'écorce de ces arbres juſqu'à l'épiderme qui la ſépare du bois, & par les différentes préparations qui en font la ſéparation. Elles produiſent un revenu annuel pendant 25 à 30 ans ſur un même arbre, & lorſque ſa végétation ceſſe entiérement, on l'emploie à la charpente ou au chauffage. Les eſſais qui en ont été faits ſur nos pins du Maine, par les entail-

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

les, nous annonce un ſuccès égal, & à meſure que cet arbre ſe multipliera, on ne doit pas déſeſpérer d'y voir s'établir des reſineries.

La France juſqu'à préſent n'a pas pu fournir de ſon propre cru toutes les matieres reſineuſes dont elle a beſoin, & elle eſt obligée d'en tirer conſidérablement de l'Étranger; mais en cultivant des pins, elle pourra dans la ſuite ſe ſuffire à elle-même.

La ſuite à l'ordinaire prochain.

ETAT *du prix du Froment réduit au ſeptier de Paris & prix communs du pain & des fourrages pendant le mois de Fevrier dans les* GÉNÉRALITÉS *de*

DIJON.				LILLE.				PARIS.				SOISSONS.			
LIEUX des Marchés.	PRIX.			LIEUX des Marchés.	PRIX			LIEUX les Marchés.	PRIX			LIEUX des Marchés.	PRIX.		
	l.	ſ.	d.		l.	ſ.	d.		l.	ſ.	d.		l.	ſ.	d.
Arnay-le-Duc.	18	8		Aire.	16	10		Beauvais. *	16	10	1	Château-T.	15		
Avallon.	16	16		Arras.	16	17	1	Bray ſur Seine	16	8	6	Chauny.	14	3	6
Autun.	19	16						Brie C. Rob.	19			Clermont.	16	12	
Auxerre.	18			Bailleul.	20	4	9	Compiegne.	17	16	6				
Auxonne.	18	15		Bapaume.	15	3	1	Coulomiers.	16	15		Coucy.	15	13	9
Bar ſur Seine.	14	11	5					Dreux.	15	5	4	Creſpy.	15		
Beaune.	19	3	11	Bergues.	19	4		Etampes.	18	15	6	Fer-en-Tard.	15	11	8
				Bethune.	19	2		Fontaineblau.	18						
Belley.	31*	10						Joigny.	15	8		Guiſe.	14	8	
Bourbon-Lan.	15			Caſſel.	19	4		Mantes.	18	6	2	Ham.	15	4	
Bourg.	22			Douay.	16	1	8	Melun.	16	3		Hirſon.	16*	13	4
Châlon.	21	12	6					Montereau.	16	4					
Charolles.	23	12	6	Dunkerque.	22*			Montfort.	18	15		Lafere.	14	2	
Châtil. ſur-Sei.	10*	2		Gravelines.	18	9	2	Monthery.	19*	17	6	Laon.	15		
								Nogent.				Marle.	14*	1	7
DIJON.	18	18	8	Heſdin.	16	4	3	Pontoiſe.	19	10					
Gex.	27	13	6	LILLE.	19	9	10	Provins.	16	10		Noyon.	16	10	
Mâcon.	25	4						S. Florentin.	14*	14		Ribemont.	16		
Nuits.	14	12	6	S. Omer.	18	11	3	S. Ger. en L.	8	19		Roſoy.	15	10	
Saulieu.	16	18		S. Pol.	11*	4		Senlis.	7						
Semur en-Aux.	18							Sens.	16			SOISSONS.	16	2	6
Seurre.	19	5	8	S. Venant.	20	4		Tonnerre.	16	3		Vervins.	15	12	

PRIX COMMUNS.				PRIX COMMUNS.				PRIX COMMUNS.				PRIX COMMUNS.			
From. le ſep.	19	10		From. le ſep.	17	17	11	From. le ſep.	17	4	9	From. le ſep.	15	7	7
Pain la liv.		2	6	Pain la liv.		2	7	Pain la liv.				Pain la liv.		1	10
Avoine le ſ.	6	7	8	Avoine le ſ.	6	1		Avoine le ſ.	14			Avoine le ſ.	6	1	3
Foin le q.	1	13	1	Foin le q.	1	15	1	Foin le quint.				Foin le quint.	1	17	8
Paille le q.		17	8	Paille le q.	1	6	2	Paille le q.				Paille le q.	1	6	11

DE LONDRES.

Exportation de grains.

On apprend par différentes lettres d'Angleterre qu'on embarque dans les Ports de Norfolk tous les bleds que l'on trouve à acheter, & les Habitans de ces Ports ont ſi peur qu'on ne les leur enleve, qu'ils en font tranſporter même ſur des Vaiſſeaux ſans agrets & qui ſont au carenage. On aſſure que la même choſe ſe paſſe dans les

autres endroits de l'Angleterre, & que tout le bled que les Négocians achetent eſt pour l'exportation. On écrit que depuis le 8 Février il a été exporté pour l'Etranger juſqu'à 11709 quarters de froment, de fleur de farine & d'orge.

Augmentation du prix de quelques denrées.

Le cent de reſine qui ſe vendait ordinairement de 6 à 7 ℔ ſterl. a monté juſqu'à 18, la thérébentine à proportion, ſur un bruit qui s'eſt répandu que les Vaiſſeaux qui chargent ces marchandiſes dans les Colonies, y ſeront retenus par une ſuite de l'affaire de l'acte du Contrôle. La reſine ſert principalement à caréner les Vaiſſeaux, & il eſt impoſſible de s'en paſſer dans la marine.

Le riz de la Caroline a augmenté de 2 ℔ ſterl. par cent, & on s'attend à le voir monter encore plus haut, parce que l'on n'a point de nouvelles des Vaiſſeaux de Charles-Town deſtinés pour nos Ports.

COMMERCE.

§. I.

SUITE *du commerce de la Mer Baltique.*

RUSSIE.

I. *Etat des manufactures & productions d'Angleterre qui s'importent en Ruſſie.*

TOutes ſortes de manufactures de laine, du plomb, de l'étain (tin,) des bois de teinture, de l'indigo, de l'étain manufacturé, (pewter) de l'oliban ou encens mâle ou fin; cette drogue entre dans pluſieurs compoſitions galeniques & chymiques. Il ſe tire du Levant du ſouffre & du *lignum vitæ* ou bois de gayac.

II. *Etat des manufactures & productions de Ruſſie qui s'importent en Angleterre.*

Du chanvre, du lin, de l'huile de baleine* (train-oil) des toiles, de la potaſſe, de la Rhubarbe, de la colle de poiſſon, du goudron, des cuirs rouges, des ſuifs, mais elle partage cette branche avec l'Irlande qui en fournit auſſi beaucoup.

Du caviar (ce ſont des œufs de poiſſon & principalement d'eſturgeon pris dans la riviere du Volga en Moſcovie, & qui forment une eſpèce de nourriture).

Ces deux derniers articles, ſçavoir, les cuirs rouges & le caviar, font une branche de commerce des Anglais avec Livourne.

III. *Nouveaux réglemens pour la Compagnie Anglaiſe du commerce de Ruſſie* **.

Le premier Mars 1758, la Compagnie de Ruſſie s'aſſembla pour faire le choix des perſonnes qui ſeraient chargées de la conduite de ſes affaires, & pour faire de nouveaux réglemens relatifs à ce choix. Jamais on n'avait vu cette aſſemblée ſi nombreuſe. La chartre de la Compagnie ordonne qu'on élira chaque année le 1^er^. Mars un Gouverneur, quatre Conſuls & vingt-quatre aſſiſtans

Cela n'avait point empêché juſqu'à ce jour que les perſonnes une fois nommées n'euſſent été continuées leur vie durant. Pluſieurs Membres de la Compagnie trouvant que cet uſage était préjudiciable à leurs intérêts, ont propoſé les réglemens ſuivans.

1°. Que chaque année l'on tirerait du nombre des quatre Conſuls un nouveau Gouverneur.

2°. Que du nombre des vingt-quatre aſſiſtans, il s'en retirerait huit chaque année, qui ſeraient remplacés par huit autres nommés à la pluralité des ſuffrages.

3°. Que les élections du Gouverneur des Conſuls & des aſſiſtans ſe feraient par bultin ſuivant l'uſage général des autres Compagnies de commerce.

* *La pêche des veaux marins produit aux Ruſſes chaque années 10,000 ℔ ſterl. par l'huile qu'ils en tirent & qu'ils exportent en Angleterre, ainſi que leurs peaux.*

** *Cette Compagnie fut formée en 1555, ſous le regne de Marie. Sa chartre lui donne le droit de faire un commerce ſéparé, non-ſeulement dans toutes les parties des Etats du Czar, mais dans toutes les autres parties des Pays du Nord qu'elle pourrait découvrir.*

Jacques I. accorda de nouveaux privileges à cette Compagnie.